

INFORMATIONS

Conseils Municipaux

Jeudi 8 avril, 20 h, salle du Conseil Communautaire.
Au programme, vote du budget 2021.

Jeudi 29 avril, 20 h, salle du Conseil Communautaire.

Office du Tourisme

Ouverture du lundi au samedi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h.

Commémorations

Dimanche 25 avril, journée nationale du souvenir des victimes la Déportation. Rassemblement Place du Souvenir à 11 h 30.

Permanences

France Victimes 25 propose des permanences tous les derniers vendredis du mois à la Mairie et au sein de la Gendarmerie de Baume les Dames.

L'association et son réseau interviennent gratuitement pour aider les victimes d'infractions (cambriolage, dégradation de biens...) ou de violences (agression, violences conjugales...).

Différents professionnels participent au suivi des dossiers : médecin, psychologue, intervenante sociale, stagiaire avocat, et juristes.

Pour aller plus loin :

France Victime 25
1 Ter Rue Victor Delavelle,
25000 Besançon
03 81 83 03 19



AVRIL 2021

Baume les Dames

Reprise des rencontres de quartier

Existantes depuis plus de sept ans, les rencontres de quartier sont de retour. Chaque mois, les élus de la Ville de Baume les Dames arpenteront les rues de vos quartiers pour aller à votre rencontre. Dans un objectif permanent de proximité, les membres du Conseil municipal échangeront avec vous autour des problèmes que vous pouvez rencontrer au quotidien. C'est aussi un moment privilégié durant lequel vous pouvez transmettre vos demandes et attentes pour Baume les Dames.

Après une pause du fait de la situation sanitaire, le Maire et son équipe réactivent ce dispositif primordial et vital pour le maintien du lien entre les Baumoises. Même si parfois cela peut être exigeant, la démocratie participative doit se vivre sur le terrain et se nourrir du débat.

CHAMPVANS - SUPER BAUME SAMEDI 17 AVRIL

HORAIRES DE PASSAGE :
9 h : Rue Rosa Luxemburg
9 h 30 : Rue de Champvans
10 h : Rue de Tarragon
10 h 30 : Rue du Parc
11 h : Super Baume
12 h : Rue des Vignottes

Ces données sont indicatives et peuvent évoluer en fonction du déroulement de la matinée.



Pour une ville sans pesticide



La Ville de Baume les Dames s'est engagée depuis des années dans la démarche « zéro phyto » pour l'entretien de ses nombreux espaces verts.

Cette approche durable proscrit l'utilisation de pesticides en charge de faire disparaître la flore naturelle spontanée, mais aussi toute la vie et la biodiversité qu'il y a autour. Ce choix écologique et sanitaire préfère aux solutions chimiques des techniques d'arrachage manuel ou mécanique. Ces dernières sont plus respectueuses de l'environnement, mais réclament une grande mobilisation des équipes de la collectivité.

Venant avec le printemps, la repousse est un phénomène naturel qui n'est pas le marqueur d'une commune mal entretenue, mais celui d'une décision en faveur de l'avenir.

Il est urgent que, collectivement, nous changions notre regard sur les « mauvaises herbes » : elles participent à la biodiversité et à rendre l'air de Baume les Dames plus propre. Pour rappel, depuis 2019 et la loi Labbé, les particuliers n'ont plus le droit de faire usage de produits phytosanitaires de synthèse dans leurs jardins.

ANIMATIONS & INFORMATIONS

Jeudi 1^{er} avril

Foire mensuelle

Votre traditionnelle foire du premier jeudi du mois se tiendra dans les rues du centre-ville et dans le respect des consignes sanitaires ainsi que des gestes barrières.

Centre-ville, de 8 h à 12 h

Plus de détails au 03 81 84 07 13



Du 8 mars au 9 juillet

Travaux SNCF

La SNCF procède actuellement à des travaux de modernisation sur la ligne «Besançon-Belfort». Un renouvellement de voies est prévu dans 3 tunnels : Branne, Hyèvre-Paroisse et Grange-Ravey. Les opérations se font de nuit pour ne pas perturber le trafic, de 22 h à 6 h.

Toutefois, les week-ends du 10 et 11 avril ainsi que du 24 et 25 avril verront une interruption totale de la circulation des trains à partir de 13 h 40.

Des nuisances sonores sont possibles du fait de l'ampleur du chantier, la SNCF s'engage à les réduire au maximum.



Profiter de la Médiathèque en toute sécurité

Depuis le début de la crise sanitaire, la médiathèque a dû se renouveler pour pouvoir continuer à vous accueillir en toute sécurité.

Tout d'abord, une nouvelle étape a été ajoutée dans le circuit du livre afin de protéger les abonnés ainsi que le personnel : il s'agit de la désinfection quotidienne à l'alcool ménager de chaque ouvrage. Lorsque les documents sont rendus par les usagers, ils sont conduits en quarantaine et patientent une nuit dans une pièce spécifique avant d'être désinfectés, puis remis en rayon.

D'autre part, les contraintes sanitaires sont identiques aux autres lieux qui accueillent du public : les usagers doivent penser à bien ajuster leurs masques et à se désinfecter les mains avec du gel hydroalcoolique avant de choisir leurs documents afin de limiter le risque de contamination. De même, la lecture sur place ne peut plus être autorisée pour que le nombre de personnes présentes dans la médiathèque soit limité.

Les personnes souhaitant lire le journal du jour ainsi que les usagers qui utilisent l'espace informatique sont invités à bien respecter un délai d'une heure maximum. Une désinfection systématique leur est également demandé à la fin de la consultation grâce à la mise à disposition de virucide.

Les animations sont pour le moment annulées, mais la médiathèque est ouverte pour tous les lecteurs selon les horaires suivants (horaires adaptés pour la durée du couvre-feu) :

Mardi : 14 h - 17 h 30

Mercredi : 10 h - 13 h & 14 h - 17 h

Jeudi : fermeture

Vendredi : 14 h - 17 h 30

Samedi : 10 h - 12 h & 14 h - 17 h



Médiathèque Jean GROSJEAN

03 81 51 60 79

mediatheque@baumelesdames.org

Accès à la forêt baumoise

Après des travaux importants de sécurisation des sentiers, une partie de la forêt baumoise est à nouveau ouverte aux promeneurs.

Sont toujours fermés à la circulation :

- L'intérieur de tous les massifs forestiers en dehors des sentiers matérialisés
- Le chemin de la Vélo route jusqu'au frêne sec
- Le sentier bordant la RD 50 en direction de Pont les Moulins

Ces limitations ne concernent pas :

- les personnels des services municipaux
- les élus de la Ville de Baume les Dames
- les agents de l'ONF
- les locataires du droit de chasse en forêt communale et leurs équipes de chasse
- les salariés des entreprises en charge de l'entretien de la forêt

Vous pouvez retrouver l'arrêté et la carte des zones concernées sur le site internet de la Ville.

Si vous souhaitez annoncer votre animation, contactez le service communication avant le 5 du mois précédent celui de la publication souhaitée

Ville de Baume les Dames ➤ Directeur de la publication M. le Maire ➤ Impression par Estimprim ➤ Ne pas jeter sur la voie publique